

DECISION DU MAIRE

n° 2025-03-D-24

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Concession d'un emplacement en « Pleine terre » au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 4 Emplacement 27 Concession n° 334

Demandeur : Céline FENOULLIERE

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2021,
Donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

Article 1 : D'accorder à compter du **27 mars 2025**, pour une durée de 30 ans, une concession d'un emplacement « Pleine terre » à Madame Céline FENOULLIERE, demeurant 4 avenue Charles de Gaulle – 71710 MONTCENIS, pour y fonder une sépulture collective de :

- Monsieur Ludwig MALIGE
- et
- Madame Sophie, Marie-Françoise, Véronique RETOURNÉ épouse MALIGE.

Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 765 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de l'emplacement concédé le 27 mars 2025.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 27 mars 2025

Le Maire,
Michel BOUVIER

